



PÉTITION

Montreuil, avril 2024

GESTIONNAIRES DE MOYENS, REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER !

Le déploiement à marche forcée des outils numériques (Orion, Oscar, Progrès, Score, ORP, Hastus) et les réorganisations successives des bureaux de commande ou autres centres opérationnels ont sérieusement dégradé le métier et les conditions de travail des gestionnaires de moyens.

Leur quotidien est saturé de tâches « parasites » liées aux dysfonctionnements des outils, aux plateformes de commande de taxis « ubérisés », aux adaptations permanentes des journées en opérationnel, aux formations de cheminots en reclassement ou en contrat précaire et plus encore à l'utilisation d'une multitude d'outils de communication numérique comme Avaya, Teams, SMS, téléphone, e-mail, etc.

La désorganisation amorcée par les réformes successives a créé des « tubes étanches » entre les différents services, engendrant des tâches supplémentaires responsables de l'augmentation des risques psychosociaux.

Les spécialisations par produit, voire par ligne, se conjuguent avec une polyvalence imposée de plus en plus débridée : commande d'ADC, de cheminots sédentaires et/ou d'ASCT, tenue d'astreinte, réglementations différentes, etc.

Dans le même temps, les parcours professionnels et les possibilités de déroulement de carrière se réduisent, et la perte de sens du travail gagne du terrain.

Pour la CGT, il devient urgent de reprendre la main et d'exiger la reconnaissance du métier de gestionnaire de moyens.

JE SIGNE CETTE PÉTITION :

- POUR** des outils numériques fonctionnels et adaptés ;
- POUR** des effectifs suffisants dans les bureaux de commande et les centres opérationnels ;
- POUR** l'amélioration des roulements 3X8 avec des périodes courtes et l'augmentation du nombre de week-ends ;
- POUR** l'attribution de l'indemnité de saisie de 70 euros pour tous les GM ;
- POUR** la prise en compte du temps de prise de service à hauteur de 10 minutes pour les postes à relève ;
- POUR** l'attribution d'une indemnité pour les agents chargés des formations au poste de travail ;
- POUR** un parcours professionnel prenant en compte les examens et l'ancienneté ;
- POUR** des passerelles entre les métiers ;
- POUR** un retour à la proximité sur les sites en front-office.

NOM PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE



NOM PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE

